

APSF

**CONFERENCE BANK AL-MAGHRIB - SFI SOUS LE THEME
"ENJEUX ET MODES OPERATOIRES DE LA DELEGATION
DE LA CENTRALE DES RISQUES DE BANK AL-MAGHRIB"**

RABAT, 26 NOVEMBRE 2007

Le 26 novembre 2007, Bank Al-Maghrib a organisé en coordination avec la SFI une journée d'étude sous le thème, "*Enjeux et modes opératoires de la délégation de la centrale des risques de Bank Al-Maghrib*".

Cette conférence a vu la participation de l'APSF représentée par son président et de plusieurs sociétés de financement représentées par leur top management.

Les objectifs, les rapports entre les acteurs, le mode opératoire et le planning prévisionnel de mise en œuvre du Crédit Bureau faisant l'objet d'un document à part, la présente note se propose de livrer une synthèse des interventions d'ordre "politique" ayant marqué la séance d'ouverture.

INTERVENTION DU GOUVERNEUR DE BANK AL-MAGHRIB

Le Gouverneur de Bank Al-Maghrib fait part des enjeux et des conditions juridiques et techniques qui ont présidé à la délégation la délégation du SCR de Bank Al-Maghrib.

Il indique que l'un des principaux axes de la stratégie de Bank Al-Maghrib pour l'amélioration du fonctionnement du marché du crédit repose sur l'information financière, les difficultés d'accès au crédit s'expliquant pour une large part par l'indisponibilité d'une information fiable et actualisée sur la situation financière des emprunteurs et leur niveau d'endettement.

Il se dit convaincu que la mise en place d'un tel système [le Crédit Bureau] constituera un catalyseur pour le développement du crédit, particulièrement en direction des petites et moyennes entreprises et participera à la réduction de l'endettement des ménages.

Il souligne que la mise en place d'un Credit Bureau exige un engagement durable de la part de toutes les parties prenantes du système et particulièrement des établissements assujettis qui sont aussi bien des fournisseurs de données qu'usagers de services offerts.

Il insiste pour "sensibiliser les établissements de crédit et les associations de micro-crédit sur la nécessité d'adhérer pleinement à ce projet et d'entreprendre les efforts nécessaires pour la mise à niveau de tous leurs services concernés et également leurs systèmes d'information.

INTERVENTION DU SECRETAIRE GENERAL DU MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

Le Secrétaire Général du Ministère de l'Economie et des Finances indique que le Crédit Bureau permettra de prévenir les défauts de paiement, de diminuer les créances en souffrance, d'améliorer les conditions d'accès au crédit et d'optimiser le coût du crédit.

Il estime que la mise en place de ce système contribuera à la l'amélioration de l'environnement des affaires au Maroc et souligne la nécessité pour tous les établissements de crédit et organismes assimilés d'y adhérer.

INTERVENTION DU CHEF DU BUREAU DE LA SFI AU MAROC

Le chef du bureau de la SFI au Maroc souligne l'impact structurant d'un Credit Bureau pour l'économie dans son ensemble et pour les établissements de crédit en particulier qui peuvent élargir le crédit à de nouveaux segments de clientèle et à des conditions plus favorables.

Elle fait part des actions de la SFI à l'endroit des banques (développement de systèmes de notation internes), du marché des capitaux et des associations de micro-crédit et donne, enfin, un aperçu sur les engagements futurs de la SFI au Maroc.

INTERVENTION DU GPBM

Le vice-président du GPBM indique que le projet de la délégation de la centrale des risques a eu, depuis son initiation par Bank Al-Maghrib, un appui total de la communauté bancaire.

Il évoque les attentes des banques par rapport au Credit Bureau, attentes consistant en une information centralisée, complète, fiable et à valeur ajoutée et ce, avec la garantie du droit des emprunteurs et de la protection de la confidentialité des données et de leurs fournisseurs.

Il indique qu'avec cette information de qualité, les banques pourront en particulier adapter leurs produits et leur tarification en matière de crédit, en fonction du niveau de risque de chaque emprunteur, ajoutant que les PME pourront s'attendre à un accès plus aisé et plus rapide au financement et à des coûts d'emprunt optimisés.

INTERVENTION DE L'APSF

Le Président de l'APSF salue l'effort de communication déployé par BAM autour de l'infrastructure de partage de l'information, gardant en mémoire la conférence du mois de mai 2005 sur l'évaluation des dispositifs existants en la matière.

Il relate l'expérience de l'APSF pour la conception et la mise en place de son système d'aide à l'appréciation du risque, mettant en avant les multiples difficultés qu'à eu à résoudre ou à dépasser l'APSF dans son projet : difficultés d'ordre psychologique (réticence au partage à l'information), technique, disciplinaire ...

Il livre quelques données relatives à l'utilité du SAAR, faisant ressortir la baisse du risque dans le chiffre d'affaires des sociétés de crédit à la consommation et les sociétés de crédit-bail et le son rôle dans la lutte contre le risque de surendettement.

En fait de sensibilisation des sociétés de financement, le président de l'APSF indique que ces dernières qui ont goûté aux bienfaits du SAAR ne peuvent qu'apprécier les bienfaits d'un système qui regroupe l'ensemble de la communauté financière.

Voir texte intégral de l'intervention en annexe.

INTERVENTION DE LA FNAM

Le représentant de la Fédération nationale des associations de micro-crédit livre quelques indicateurs relatifs au micro-crédit. A fin septembre 2007, l'encours des associations de micro-crédit est de l'ordre de 20 milliards de dirhams pour 1,24 million de clients actifs, dont 63% de femmes et le taux de remboursement dépasse les 99%.

Il fait part du projet de la FNAM d'instituer une centrale des risques, dont l'étude a été lancée en 2005 et qui doit entrer dans la phase de tests début 2008.